



Ontario
College of
Teachers

Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

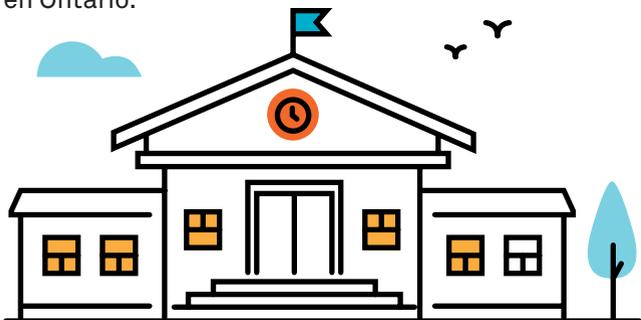
Les élèves de l'Ontario et nous



Coup d'œil sur l'Ordre

Que faisons-nous?

Nous délivrons les autorisations pour enseigner dans les écoles financées par les fonds publics ainsi que dans de nombreuses écoles privées, et nous réglementons la profession enseignante en Ontario.



Quelle est notre raison d'être?

Nous servons et protégeons l'intérêt du public. Nous nous assurons que des enseignantes et enseignants fiables, qualifiés et compétents, et eux seuls, sont autorisés à enseigner à vos enfants.



Comment le faisons-nous?



Nous délivrons les autorisations d'enseigner.

Les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario (EAO) sont les seuls à pouvoir enseigner dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario. Ces professionnels, qui viennent du monde entier, doivent rendre compte de leurs actes et respecter des normes professionnelles élevées.



Nous fournissons un encadrement.

Au moyen de recommandations professionnelles, nous aidons nos membres à appuyer leurs élèves concernant des enjeux sérieux, comme l'intimidation, la santé mentale et bien d'autres.



Nous appuyons l'excellence.

Nous contribuons à préparer les enseignantes et enseignants à exercer leur métier et prévoyons leur perfectionnement professionnel. Nous approuvons aussi les programmes de formation en enseignement.



Nous travaillons avec des intervenants clés.

Nous collaborons avec le gouvernement pour créer des lois et règlements afin de mieux protéger les élèves.



Nous tenons compte de vos préoccupations.

Nous imposons des sanctions quand les attentes relatives à la profession ne sont pas comblées, et nous rendons publiques nos décisions disciplinaires. Nous prenons au sérieux les préoccupations qui concernent une faute professionnelle et y répondons.



Ressources utiles pour les parents

- 1. Trouvez un membre**
Prenez connaissance des qualifications de nos membres et engagez la conversation avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant. (oct-oeeo.ca/trouverunmembre)
- 2. Invitez un conférencier**
Faites venir nos experts à votre prochaine réunion de comité d'école pour expliquer ce que nous faisons pour protéger les élèves. (oct-oeeo.ca/conferencier)
- 3. Abonnez-vous à notre cyberbulletin *La Norme***
Restez au courant du travail que nous effectuons et des changements importants dans la législation relative à l'éducation. (oct-oeeo.ca/lanorme)
- 4. Rapport annuel**
Ce document vous permettra de mieux comprendre la façon dont la profession est règlementée et les normes sont établies. (oct-oeeo.ca/rapportannuel)
- 5. Recommandations professionnelles**
Nos membres se fient à nos recommandations professionnelles pour pouvoir parvenir à un jugement éclairé. (oct-oeeo.ca/recommandationsprofessionnelles)
- 6. Présentations publiques**
Venez parler de sujets concernant l'Ordre durant l'une de nos réunions trimestrielles ou de notre assemblée annuelle. (oct-oeeo.ca/presentez)
- 7. Pour parler profession**
Dans notre revue primée, vous pourrez lire des articles sur les pratiques pédagogiques efficaces et des profils d'enseignants inspirants. (oct-oeeo.ca/PPP)
- 8. Notre site web oeeo.ca**
Nos dernières nouvelles, les qualifications requises pour enseigner, des vidéos, des communiqués de presse, les décisions disciplinaires et bien d'autres.



Protéger les élèves

Rien n'est plus important que l'avenir de nos enfants. Sachez que le bien-être et la sécurité des élèves ontariens est notre priorité absolue.

Consultez oct-oeeo.ca/protectiondupublic pour en savoir plus.



Parfaire la formation en enseignement

En plus de délivrer les autorisations d'enseigner en Ontario, nous agréons les programmes de formation à l'enseignement dans toute la province. Ainsi, nous veillons à ce que ces programmes respectent nos normes d'exercice et de déontologie et suivent nos lignes directrices.

Nous examinons et approuvons également les cours menant à une qualification additionnelle que nos membres suivent pour se perfectionner.

Grâce à l'agrément des programmes, à la délivrance des autorisations d'enseigner et au perfectionnement professionnel continu, des enseignantes et enseignants qualifiés peuvent offrir aux élèves de l'Ontario la meilleure éducation qui soit.

Quelque chose vous préoccupe?

Nous tiendrons compte de vos préoccupations liées à des allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité concernant nos membres. Si le comportement d'une enseignante ou d'un enseignant vous préoccupe, vous pouvez suivre ces étapes :

- 1.** Essayez d'abord d'en parler à l'enseignant, puis à la direction de l'école ou au conseil scolaire.
- 2.** Si vous ne pouvez vous entendre, communiquez avec nous. À ce sujet, consultez notre formulaire à oct-oeeo.ca/deposeruneplainte.
- 3.** Nous enquêtons sur les plaintes qui ne sont pas futiles ni vexatoires, puis un comité décide s'il y a lieu de tenir une audience publique.

Découvrez le haut degré de qualification de la personne qui enseigne à votre enfant

Notre tableau en ligne, Trouver un membre, peut vous montrer :

- les matières dans lesquelles l'enseignant s'est qualifié;
- les cours menant à une qualification additionnelle (QA) suivis pour élargir ses connaissances ou renforcer ses compétences pédagogiques;
- la date d'obtention de son autorisation d'enseigner.



Empathie, respect, confiance et intégrité

Ces normes de déontologie orientent le travail des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario.

Pour vous en tant que parent, qu'est-ce que cela signifie?

Cela veut dire que vous pouvez avoir confiance dans le fait que l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant est responsable et digne de confiance, et que votre enfant est entre de bonnes mains.

Pour en savoir plus :
Ordre des enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416.961.8800
Sans frais en Ontario : 1.888.534.2222
Courriel : info@oeeo.ca
oeeo.ca



Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

Fixer la norme
pour un enseignement
de qualité



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct_oeeo.ca/pifr](https://www.pinterest.com/oct_oeeo.ca/pifr)



[oct_oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct_oeeo.ca/twfr)



[oct_oeeo.ca/yt](https://www.youtube.com/channel/UC...)



[oct_oeeo.ca/igfr](https://www.instagram.com/oct_oeeo.ca/igfr)



[oct_oeeo.ca/li](https://www.linkedin.com/company/oct_oeeo.ca/li)